



MÉMOIRE ET RETOUR D'EXPÉRIENCES

Michel Proust, maire de Villegailhenc (Aude) © mairie de Villegailhenc

VILLEGAILHENC : CRUE DU 15 OCTOBRE 2018, COMMENT LA VILLE VA SE REPENSER POUR RÉDUIRE SA VULNÉRABILITÉ ?

Interview de **Michel Proust**, maire de la commune de Villegailhenc

QUELS SONT LES CONSÉQUENCES ET LES STIGMATES DE LA CRUE EXCEPTIONNELLE DU 15 OCTOBRE 2018 POUR LA POPULATION ET POUR LA VILLE ?

Les conséquences sont terribles puisque quatre décès sont à déplorer, 430 foyers sur 860 ont eu leur rez-de-chaussée dévasté, 236 véhicules ont été emportés par les eaux et le pont principal a été entièrement détruit. L'eau est montée jusqu'à quatre mètres dans les rues et les maisons, voire cinq à six mètres par endroit. Après les premières études, un périmètre établi par les services de l'État nous indique que 38 maisons vont faire l'objet d'une démolition et laisse une incertitude sur le maintien du deuxième pont.

À ce jour, aucune maison n'est démolie, nous avons toujours un pont provisoire et nous sommes dans l'attente du rendu de l'étude hydraulique pour pouvoir lever la décision à surseoir pour une cinquantaine de maisons qui pourraient entrer dans le dispositif Barnier et seraient déconstruites.

Les propriétaires sinistrés ont également dû faire face aux experts et aux assurances, et pour beaucoup d'entre eux, ces démarches se sont avérées très compliquées. Enfin, l'état du cœur de village étant identique à celui au lendemain de la crue, cela est psychologiquement difficile à supporter pour la population.

QUELS ONT ÉTÉ LES TRAVAUX ET LES MESURES D'URGENCE RÉALISÉS ?

Le relogement des personnes sinistrées a été confié à Carcassonne Agglo, ce qui a bien aidé administrativement les communes occupées au nettoyage, à l'aide aux administrés sous toutes les formes, à la reprise de l'école, etc.

Des aides financières d'urgence ont été allouées aux communes par l'État, la Région et le conseil départemental. Pour la commune de Villegailhenc, une étude réalisée par l'Agence technique départementale a évalué le montant des travaux à 2 800 000€ HT. Ces travaux concernent principalement la voirie

et les réseaux et sont financés à 100% : État 80%, Région 10% et conseil départemental 10%.

DES ÉTUDES HYDRAULIQUES D'ANALYSE DE LA CRUE DU TRAPEL ET DE MODÉLISATION DE SCÉNARIIS ONT ÉTÉ RÉALISÉES. QU'EST-CE QUI RESSORT DE CES ÉTUDES EN TERMES D'AMÉNAGEMENTS À RÉALISER POUR S'ADAPTER À UNE PROCHAINE CRUE ?

Une étude flash de la DREAL a défini les zones de décisions à surseoir pour les 50 habitations en dehors du périmètre de démolition et la nécessité d'un passage de l'eau de 250 m³/seconde sous le nouveau pont.



Inondations à Villegailhenc le 15 octobre 2018 suite à la crue du ruisseau de Trapel © Sébastien Gominet - IRMA



MÉMOIRE ET RETOUR D'EXPÉRIENCES

Pour l'aménagement du lit des ruisseaux, des bassins de rétention et des champs d'expansion des crues sont proposés. Concernant la nouvelle étude de requalification urbaine, nous devons attendre le rendu de l'étude hydraulique qui sera fait fin juin 2021. Étude qui va donc définir les travaux à réaliser dans les cours d'eau, la nouvelle route départementale, les aménagements autour du nouveau pont et celui des espaces libérés par la démolition des maisons. Ces travaux hydrauliques seront inscrits dans le PAPI 3 et réalisés en 2023.



Voitures entassées par la crue
© mairie de Villegailhenc

QUELS SONT PLUS PRÉCISÉMENT LES PROJETS DE REQUALIFICATION URBAINE ET COMMENT SE CONSTRUISENT-ILS AVEC LA POPULATION ?

Environ 250 habitants ont dû quitter la commune, ce qui induit également une perte fiscale. Très rapidement deux lotissements, un de dix lots et un second de six lots ont été réalisés et les constructions sont en cours. Parallèlement, la commune s'est portée acquéreur d'une parcelle de 8 000 m² où vont être construits dix logements pour personnes âgées et des logements location/acquisition pour couple jeune en partenariat avec un bailleur social, car il nous faut maintenir les huit classes du groupe scolaire.

Contrairement à nos craintes la commune reste attractive et les transactions immobilières se réalisent rapidement et au niveau du marché.

Pour les bâtiments publics : le foyer municipal sera déconstruit, car il y a eu 3,50 m d'eau à l'intérieur. Pour la Poste, les ateliers municipaux et la bibliothèque, il nous faut attendre le rendu de l'étude hydraulique fin juin 2021 pour savoir si nous pouvons conserver et réutiliser ces bâtiments et surtout les rendre au public.

La reconstruction du foyer municipal, des ateliers municipaux et du pôle citoyen (Poste et bureaux) vient de débuter pour une durée de travaux d'environ dix mois et avec l'aide financière de l'État (plan de relance), de la Région, du conseil départemental et de Carcassonne Agglo.

Fin 2021, la première tranche du projet « Le jardin de loisirs » avec City stade entre autres, sera lancée, avec les mêmes partenaires financiers.

Très rapidement, après le sinistre, le conseil municipal a lancé une première étude de recomposition urbaine où la population a été concertée. Cette pré-étude a été voulue pour permettre de se projeter dans l'avenir et pour aider la population à passer ce cap des démolitions et penser au nouveau Villegailhenc.

Pour finaliser la totalité des réalisations à venir aussi bien hydraulique, urbanistique et sociale, une nouvelle étude va être réalisée pour asseoir définitivement le futur. Ces travaux financièrement très lourds seront réalisés sur plusieurs mandatures, mais il est nécessaire d'avoir une étude globale de ce nouveau projet pour rester cohérent au fil du temps de sa réalisation.

REVENONS SUR L'HISTOIRE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA COMMUNE VIS-À-VIS DU RISQUE D'INONDATION. COMMENT A ÉTÉ ACCUEILLI LE PPRI APPROUVÉ EN DÉCEMBRE 2003 PAR LES ÉLUS ET LA POPULATION ?

Faisant suite aux inondations de 1999, le PPRI, bien qu'il soit une contrainte pour certains, a été bien intégré par la population, consciente des risques inondation.

POURQUOI A-T-IL ÉTÉ MODIFIÉ EN AOÛT 2013 ?

La modification de 2013 concernait seulement deux parcelles. Une première parcelle petite et privée où se trouvait déjà une construction.

La suivante concernait un grand terrain plat où avait été accordé un lotissement de six lots sur un tiers de la parcelle et concernait donc la réalisation de la deuxième tranche du projet nécessaire à l'urbanisation de la commune. Après étude hydraulique, la modification a été applicable.



Inondations à Villegailhenc le 15 octobre 2018 - Dégâts rue de la mairie
© Sébastien Gominet - IRMA

POURQUOI EST-IL À NOUVEAU MODIFIÉ APRÈS LES INONDATIONS DE 2018 ?

Suite aux événements de 2018, d'une ampleur jamais atteinte, le PPRI est en cours de révision et prendra donc en compte cette crue exceptionnelle mais aussi le rendu de l'étude hydraulique en cours. Le périmètre de la future zone inondable sera forcément plus élargi par rapport à l'actuel et ce nouveau PPRI devra également prendre en compte le périmètre de démolition dit « Barnier », car une fois les maisons déconstruites, les terrains seront donnés à la commune mais non constructibles et non cessibles.

COMMENT VOYEZ-VOUS, AVEC LE RECU DES VINGT DERNIÈRES ANNÉES ET DE L'ÉVÉNEMENT DE 2018, L'INTÉRÊT ET LE RÔLE DE CE DOCUMENT ?

Si on a un doute sur l'intérêt de ce document, il suffit d'analyser les événements pluvieux de plus en plus fréquents et de plus en plus violents durant ces vingt dernières années pour se convaincre de la nécessité d'un tel outil. En effet, si le PPRI n'avait pas été opposable depuis 2003, il est presque certain que des constructions auraient été autorisées dans des zones délimitées inondables et lors de la crue d'octobre 2018, les conséquences humaines auraient été bien supérieures.



Inondations à Villegailhenc le 15 octobre 2018 - Laisse de crue place de la Rose d'Argent © Sébastien Gominet - IRMa

Il est donc indispensable de prendre en compte le PPRI dans les futurs aménagements urbains dans les communes à risque inondation, outil complètement



Rue de la Paix © mairie de Villegailhenc

adapté pour permettre la sécurité des populations dans le futur.

QUELS ONT ÉTÉ LES ENSEIGNEMENTS DE LA GESTION DE LA CRISE D'OCTOBRE 2018 ET VOTRE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) SERA-T-IL MODIFIÉ ?

Ce qui ressort de la crise de 2018, c'est la difficulté de pouvoir activer le PCS lorsque la montée de l'eau se fait à très grande vitesse. Un village peut-être complètement rendu inaccessible aux secours une heure après la première alerte (orange). Peut-être que des capteurs sur les cours d'eau devraient être installés dans des zones non pourvues et qui ont subi de gros dégâts. Le manque de moyens de communication dans les premiers jours (téléphone, internet, etc.) demeure une difficulté très importante. La commune s'est donc équipée depuis de moyens de communication interne

pour intervenir dans le village, complétés par l'installation de sonorisation sur les véhicules municipaux. Il nous faudra aussi revoir les centres d'hébergement et les équiper de moyens de secours (lits, couvertures de survie, etc.). Afin d'éviter le blocage des rues du centre du village par les véhicules, il faut aussi prévoir des parkings sur les hauteurs et obliger les propriétaires à les déplacer, et ce, dès une alerte orange.

Dans la mesure où les PCS vont être revus par de nombreuses communes, des idées nouvelles de prévention, de sécurisation vont émerger de ces réflexions pour rendre les nouveaux PCS plus efficaces.

LA MISSION INTERMINISTÉRIELLE CHARGÉE DU RETOUR D'EXPÉRIENCE DES INONDATIONS D'OCTOBRE 2018 PRÉCISE QUE DES DÉCÈS SONT DIRECTEMENT LIÉS À DES ERREURS DE COMPORTEMENT COMME LE REFUS DE QUITTER LE DOMICILE OU DES DÉCISIONS INDIVIDUELLES DE FORCER LA FERMETURE DE ROUTES INONDÉES. PENSEZ-VOUS QUE LA POPULATION NE CROYAIT PAS AUX RISQUES AFFICHÉS DANS LE PPRI ET LE PCS DE LA COMMUNE AVANT LA CATASTROPHE ?

On ne peut pas dire que la population ne croyait pas aux risques, car la commune est assez régulièrement impactée par la montée des cours d'eau et avait intégré le PPRI, mais la différence avec les autres crues, ce sont les quantités d'eau tombées dans un délai très court, et la nuit, ce qui a engendré une puissance dévastatrice.

QUELS DISPOSITIFS AVEZ-VOUS MIS EN ŒUVRE OU PRÉVUS POUR AMÉLIORER L'INFORMATION DES POPULATIONS SUR LES RISQUES ET LA « CULTURE DU RISQUE » ?

La commune s'est dotée de moyens de communication interne, la sonorisation des véhicules et la mise en place d'un système d'alerte par SMS, message téléphonique. Pour renforcer ce dispositif, outre la mobilisation des conseillers municipaux, il va être nommé des référents par quartier pour relayer les messages d'alerte auprès des personnes non équipées ou âgées. Vont être réalisés régulièrement des déclenchements tests du PCS de manière à être opérationnels et efficaces à tout moment.

Quant à la culture du risque, aujourd'hui elle existe naturellement, mais l'être humain a l'immense faculté d'oublier. Certes, elle va rester en mémoire pour la population ayant vécu ce drame. Les stigmates de ce sinistre ne seront pas effacés avant plusieurs années, et le temps des travaux sur les ruisseaux et la recomposition urbaine maintiendront l'image. Il sera toutefois nécessaire de maintenir cette vigilance et notamment avec les futurs habitants. Désormais, il nous faudra vivre comme chacun sait avec le changement climatique qui va impacter très fortement les phénomènes naturels.